

Chers adhérent(e)s,

Sur requête de deux associations animalistes, One-Voice et l'ASPAS, le tribunal administratif de Grenoble a suspendu la chasse du tétras lyre et de la perdrix bartavelle en date du 19 octobre 2023 !

C'est la deuxième année consécutive que les chasseurs du département se font voler 3 semaines de chasse aux galliformes de montagne sur des motifs totalement incompréhensibles et en méconnaissance des réalités de terrain.

Malheureusement, cette situation ne concerne pas la seule Savoie puisque tous les départements des Alpes ont été attaqués comme ceux des Pyrénées d'ailleurs. Si les procédures engagées contre la chasse de la perdrix grise de montagne ont toutes été gagnées par le même avocat, celles concernant le tétras lyre et la perdrix bartavelle ont été perdues... Bien entendu, il ne s'agit que de décisions provisoires en attente de jugements sur le fond ; jugements que nous attendons avec impatience tant nos dossiers techniques sont robustes.

Au-delà des petits gibiers de montagne, les grands gibiers sont également l'objet de recours chez nos voisins contre les plans de chasse pour le chamois, le mouflon, le chevreuil et le cerf. Le mouvement enclenché est global et vise à grignoter la chasse loisir pour ne maintenir que la chasse régulation des animaux commettant des dégâts.

Aujourd'hui, nous sommes donc face à des attaques protéiformes contre l'ensemble des espèces de gibier de montagne. Mais demain qu'elles seront les espèces visées ? Dans ce contexte, il convient d'être unis pour s'opposer à cette idéologie anti-chasse aseptisant notre pratique en lui ôtant ses particularismes pourtant constitutifs d'un véritable patrimoine culturel, au rang desquels figure la chasse de montagne !

La situation n'est plus supportable et quand il y en a assez, il y en a assez !

Aussi, le conseil d'administration de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie s'est réuni en urgence ce lundi 23 octobre 2023 et a décidé de concert avec les autres fédérations du massif alpin de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat !

Nous ne laisserons pas la chasse de montagne véritable patrimoine culturel et cynégétique être sacrifiée pour le plaisir de quelques-uns !